

que le gouvernement chinois étant dans l'impuissance d'accorder à nos nationaux la protection promise par les traités, nous étions ainsi affranchis de devoirs qui nous étaient imposés en raison de cette protection. Le consul d'Angleterre, Rutherford ALCOCK, le consul américain R. C. MURPHY, jugeant nécessaire de maintenir les stipulations des traités, en décidèrent autrement ; mais tandis que le second réclamait le paiement des droits entre ses mains en espèces et immédiatement, le premier se contentait d'obligations ou billets conditionnels (*promissory notes*), qui deviendraient payables aussitôt que les troupes impériales auraient repris possession de la ville.

Mais ce qui compliqua la situation, c'est que les consuls de Hollande et des villes hanséatiques suivirent l'exemple de M. Edan et autorisèrent leurs nationaux à ne payer aucun droit ; étant négociants eux-mêmes, ils étaient juge et partie. Naturellement, Anglais et Américains réclamèrent pour leurs pavillons les avantages accordés aux autres nations. Le commissaire américain Humphrey MARSHALL, prédécesseur de Mac Lane, sans reconnaître la réclamation de ses nationaux, avait, le 20 janvier 1854, déclaré le port libre et le traité abrogé ; ce qui avait permis aux navires américains *Oneida* et *Science* de quitter Chang-Haï sans payer de droits. A leur tour, les maisons de commerce anglaises de Chang-Haï, BLENKIN, RAWSON ET C^o, GILMAN, BOWMAN ET C^o, SMITH, KENNEDY ET C^o, etc., y compris les Parsis, D. BURJARJEE, DHURUMSEY, POOJABHOY, A. HABEBHOY, COWASJEE PALLANJEE ET C^o, adressèrent une lettre de protestation contre le paiement des anciens droits à Sir John BOWRING, alléguant le